



RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;
Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments
Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances
Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz
Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

• Localisation du ou des bâtiments Type de bâtiment : ☒ appartement ☐ maison individuelle Nature du gaz distribué : ☒ GN ☐ GPL ☐ Air propane ou butané Distributeur de gaz : GAZ DE FRANCE Installation alimentée en gaz : ☐ OUI ☒ NON Rapport n° : 28110 GAZ	Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Adresse : 3 rue Caïs de Pierlas 06300 NICE Escalier : Bâtiment : N° de logement : 2 eme porte droite Etage : RDC Numéro de Lot : 70 Réf. Cadastre : NC Date du Permis de construire : Avant 1949
---	--

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

• Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz : Nom : VILLE DE NICE Prénom : Adresse : 5 rue de l'Hotel de Ville 06364 NICE Cedex 4	
• Titulaire du contrat de fourniture de gaz : Nom : Sans Objet Prénom : Gaz Coupé Adresse : Téléphone :	☐ Numéro de point de livraison gaz Ou ☐ Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres Ou ☒ A défaut le numéro de compteur Numéro : 575844

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

• Identité de l'opérateur de diagnostic Nom / Prénom : CABRIEL Thomas Raison sociale et nom de l'entreprise : EX'IM AZUR Adresse : 20 Bd Lech Walesa 06300 NICE N° Siret : 491 313 573 00025 Désignation de la compagnie d'assurance : SUBERVIE ASSURANCES N° de police : 114.231.812 date de validité: 31/12/2016 Certification de compétence délivrée par : ICERT, Parc EDONIA Rue de la Terre Victoria 35760 ST GREGOIRE le 21/12/2012 N° de certification : CPDI 2101 Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : NF P45-500 Janvier 2013



D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Appareils raccordés et CENR ⁽⁴⁾		Observations				
Genre (1)	Type (2)	Débit calorifique (L/min)		Taux de CO (ppm)		
Marque	Puissance (kW)	Théorique	Mesuré	CENR ou A.R. sans D.E.M (3)	D.E.M à l'arrêt (3)	D.E.M en marche (3)
Modèle	Localisation					
Chauffage	Raccordé					
E.L.M.LEBLANC						
Mégalis NGLS24-5H	Cuisine - Mur B					
Appareil non alimenté le jour de la visite. Compteur coupé et scellé. Notre mission commande de contrôler au sein d'un bien immobilier « l'état de l'installation intérieure de gaz », en contrôlant certains équipements et appareils conformément la norme NF P45-500, néanmoins la mise en service des appareils et équipements sont de la responsabilité exclusive du propriétaire. Si les moyens exigibles pour le contrôle de ces appareils et équipement ne sont pas donnés à l'opérateur de diagnostic, nous excluons ceux-ci de notre rapport de diagnostic.						

LEGENDE

(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M : Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Néant

F IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS

Néant

G CONSTATATIONS DIVERSES

- ☒ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- ☒ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- ☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable

Une impossibilité technique empêche la vérification de l'étanchéité de l'installation, compteur coupé et scellé

Faire vérifier le conduit de fumée par une entreprise qualifiée de fumisterie.



- ☒ L'installation ne comporte aucune anomalie.
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

- ☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- ☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou ☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par des informations suivantes :
- Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- ☐ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- ☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature / cachet de l'entreprise



Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz

Visite effectuée le : **06/07/2016**

Fait à **NICE** le **06/07/2016**

Rapport n° : **28110 GAZ**

Date de fin de validité : **05/07/2019**

Nom / Prénom du responsable : **WEGENER Matthias**

Nom / Prénom de l'opérateur : **CABRIEL Thomas**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 2101

Version 06

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :

Monsieur Thomas CABRIEL

Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

Amiante

Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis
Date d'effet : 31/10/2012, date d'expiration : 30/10/2017

DPE

Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel
Date d'effet : 28/11/2012, date d'expiration : 27/11/2017

Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment
Date d'effet : 28/11/2012, date d'expiration : 27/11/2017

Electricité

Etat de l'installation intérieure électrique
Date d'effet : 20/12/2013, date d'expiration : 19/12/2018

Gaz

Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 21/12/2012, date d'expiration : 20/12/2017

Plomb

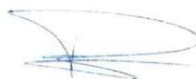
Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 12/10/2012, date d'expiration : 11/10/2017

Termites

Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine
Date d'effet : 16/11/2012, date d'expiration : 15/11/2017

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire
Le 26/12/2013




Certification de personnes
Diagnostic
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc EDONIA - Bât G
Rue de la Terre Victoria
35760 Saint-Grégoire
CPE DI FR 11 rev 09

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 18 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 08/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 7/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 19/12/2009 et du 02/12/2011.



ACCREDITATION
N° 4 0522
PORTÉE DISPONIBLE SUR
WWW.COVAL.FR